

Séance du 20 février 2017
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la
Commune d'ANTOINGT

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le quinze février, se sont réunis à Antoingt, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents: Chantal Roussel, Emmanuel Gonthier, Claude Jacob, Tony Cano, Guy Souiller, Philippe Terranova.

Conseillers absents : Nicolas Biéri (pouvoir à Mme Roussel), Lydia Esclatine, Analio Figueiredo (pouvoir à Claude Jacob), Cyril Piroux.

Secrétaire de séance : Tony Cano.

Délibération n°1 : programme d'assainissement 2018

Madame la maire rappelle que la compétence eau-assainissement sera prise en 2020 par l'Agglomération Pays d'Issoire. Elle informe le Conseil que le SIVOM de la région d'Issoire demande aux communes adhérentes que les projets en matière d'assainissement susceptibles de lui être confiés en tant que mandataire lui soient transmis avant le 28 février 2017 pour la programmation 2018.

Madame la maire rappelle aux membres du Conseil que le SIVOM de la région d'Issoire a été mandaté par délibération du 19/01/2013 pour la réalisation de travaux en vue d'améliorer la qualité du traitement de la station d'épuration.

Une consultation a été initiée le 25/04/2013. La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude SECAE (délibération du 01/06/2013).

L'EPF smaf a été mandaté pour l'acquisition du terrain par délibération du 05/10/2013, puis a été autorisé, par délibération du 25/05/2014, à solliciter de M. le Préfet la déclaration d'utilité publique des acquisitions à réaliser dans la commune d'Antoingt, correspondant à l'ensemble des opérations d'aménagement prévues à l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Madame la maire a informé le Conseil Municipal des différentes techniques proposées pour la réalisation, présentées par M. Barrand (SECAE) en présence de M. Gagne (SIVOM).

Après examen des différentes solutions, le Conseil Municipal a opté le 12/10/2015 pour la création d'une nouvelle filière complète (filtres plantés de roseaux à écoulement vertical).

Madame la Préfète du Puy-de-Dôme a engagé une procédure d'ouverture d'enquête publique et parcellaire sur le projet de l'EPF smaf d'agrandissement de l'implantation de la station d'Avigny, aux fins de création de la nouvelle station, sur le territoire de la commune d'Antoingt, du 20 février au 6 mars 2017. L'étude technique présentée à l'enquête publique estime le montant de l'opération à 362 000€ HT.

Madame la maire propose au Conseil Municipal :

- De confirmer et poursuivre le projet de station d'épuration,
- De confirmer le mandatement du SIVOM pour la réalisation de ces travaux sur le programme 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer et poursuivre le projet de station d'épuration,
- De confirmer le mandatement du SIVOM pour la réalisation de ces travaux sur le programme 2018.
-

Décision : Adopté à l'unanimité des présents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Chantal ROUSSEL



